

**RESUME DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 08 SEPTEMBRE 2006**

PRESENTS : MM André DRICOT, **Bourgmestre-Président**;
Michel PAULY, Sabine MAGIS, Pascal JACQUIEZ, **Echevin(e)s**;
André BELOT, ~~André DERENNE~~, Christian HERNOUX, ~~Xavier MAGAIN~~,
Didier MOREAU, Georges DE COSTER, ~~Hervé HASQUIN~~,
Conseillers Communaux ;
M-P FAYS, **Secrétaire Communale**.

SEANCE PUBLIQUE

Il est 20 h 00'. La séance est ouverte.

A l'exception de la motion au point n°17, toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

LE CONSEIL,

- 1°) Accueil extrascolaire 2005 - Rénovation de l'ancienne école de Matagne-la-Petite : convention affectation du bien à ce projet d'accueil extrascolaire pour une durée minimale de 15 ans

Décide d'affecter l'ancienne école communale de Matagne-la-Petite à un projet d'accueil extrascolaire pour une durée minimale de 15 ans.

- 2°) Accueil extrascolaire 2005 - Travaux de rénovation à l'ancienne école de Matagne-la-Petite : Menuiseries extérieures - Approbation cahier des charges et choix du mode de passation du marché

Approuve le cahier des charges pour le remplacement des menuiseries extérieures à l'ancienne école de Matagne-la-Petite et choisit le mode de passation du marché de gré à gré. Sur proposition de Mr. Georges DE COSTER, les Conseillers décident de retirer du cahier des charges le démontage des châssis et le replafonnement qui pourront être exécutés par la main d'œuvre communale.

- 3°) Accueil extrascolaire 2005 - Travaux de rénovation à l'ancienne école de Matagne-la-Petite : Réfection toiture - Approbation cahier des charges et choix du mode de passation du marché

Approuve le cahier des charges pour la réfection de la toiture à l'ancienne école de Matagne-la-Petite et choisit le mode de passation du marché de gré à gré.

4°) **Budgets 2007 : FE de Gimnée, Gochenée, Matagne-la-Grande, Matagne-la-Petite, Niverlée et Vodelée**

Emet un avis favorable sur les budgets 2007 des FE de Gimnée, Gochenée, Matagne-la-Grande, Matagne-la-Petite, Niverlée et Vodelée qui demandent des parts communales respectives de 8.193,50 €, 7.919,40 €, 10.273,62 €, 7.400,12 €, 2.577 € et 9.794,51 €.

5°) **Budget 2007 : Eglise Protestante Unie de Belgique**

Emet un avis favorable sur le budget 2007 de l'Eglise Protestante Unie de Belgique qui demande une part communale de 333,55 €.

6°) **Compte 2005 : FE de Vodelée**

Emet un avis favorable sur le compte 2005 de la FE de Vodelée qui laisse apparaître un boni de 841,38€.

7°) **MB ordinaire N° 1 CPAS**

Emet un avis favorable sur la MB n° 1 du CPAS qui consiste en une adaptation interne de crédits sans modification de la part communale.

8°) **Règlement complémentaire de roulage : Gimnée et Vaucelles**

Adopte un nouveau règlement complémentaire de roulage à la rue Jonguie et la rue de Fontaine à Gimnée et route de Hierges à Vaucelles.

9°) **Aménagement zones 30 : Approbation cahier des charges et choix du mode de passation du marché**

Approuve le cahier des charges pour l'aménagement des zones 30 devant les implantations communales et choisit le mode de passation du marché de gré à gré.

10°) **Vente de bois marchand : Exercice 2007 - Décision sur le mode de délivrance**

Décide de vendre le bois marchand exercice 2007 au rabais comme chaque année.

11°) **MB ordinaire N° 1 et extraordinaire N° 2/2006 Administration Communale approuvées par la tutelle après réformation - Information**

Prend connaissance de l'approbation par la Tutelle de la MB ordinaire n° 1 et extraordinaire n° 2/2006 de l'administration communale après réformation.

12°) Vodelée Place du Batty - Décision sur arrêt procédure vente excédent de voirie.

Décide d'arrêter la procédure de vente d'un excédent de Voirie à Vodelée.

13°) Donation par Madame MARTINI-SANTA Angela d'une parcelle de terrain de + ou - 8 ares à Vodelée Croix Libert

Décide de refuser la donation d'une parcelle de +ou- 8 ares à Vodelée. Cette parcelle située en zone agricole, non contiguë à une propriété communale et sur laquelle est érigée un chalet en situation illégale ne nous est d'aucune utilité et la démolition du chalet risque de nous coûter plus chère que la valeur du terrain.

14°) Remplacement mobilier salle des mariages - Approbation cahier des charges et choix de mode de passation du marché

Approuve le cahier des charges pour le remplacement du mobilier de la salle des mariages et choisit le mode de passation du marché de gré à gré.

15°) Décision sur destination à donner au bois de chauffage - exercice 2007 - cahier et clauses particulières régissant la vente

Décide de vendre le bois de chauffage exercice 2007 comme les années précédentes. Les parts étant déjà délimitées par le service forestier.

16°) FE Vodelée MB exercice 2005

Emet un avis sur la MB exercice 2005 de la FE de Vodelée qui consiste en une adaptation interne de crédits sans modification de la part communale.

En vertu de l'article L1122-24 du CDLD, les conseillers PS A. BELOT et G. DE COSTER ajoutent le point suivant :

17°) Motion de soutien aux opposants à l'octroi du permis unique demandé par Monsieur MAMBOUR M., rue du Crestia, 5 à 5680 Doische, en vue d'exploiter 2 porcheries d'une capacité totale de 2.000 porcs

Par 4 oui André DRICOT, Sabine MAGIS, André BELOT et Georges DE COSTER et 4 non Michel PAULY, Pascal JACQUIEZ, Christian HERNOUX et Didier MOREAU, prennent une motion de soutien aux opposants à l'octroi du permis unique demandé par Mr. MAMBOUR en vue de l'exploitation des porcheries.

-Mr. MOREAU Didier marque son opposition à la motion parce qu'il n'a pas reçu suffisamment d'éléments dans le dossier pour prendre une décision. Pour lui, le taux de saturation en azote provenant des effluents d'élevage a été surestimé par Messieurs BELOT et DE COSTER. Il estime que l'on devrait attendre les différents avis avant de se prononcer et qu'il s'agit surtout d'électoralisme.

- Messieurs BELOT et DE COSTER répondent qu'une pareille motion a été prise l'an dernier par le Conseil Communal à l'unanimité pour une porcherie de 900 porcs à Gochenée (Mr. MOREAU était présent à cette séance).
- Mr. JACQUIEZ trouve qu'il y a une partie des réclamants qui ne sont pas de l'entité.
- Mr. BELOT répond que beaucoup de gens circulent sur le Ravel et qu'il y a des gîtes ruraux dans l'entité qui sont fréquentés par des étrangers.
- Mr. DRICOT est septique sur le fait que la quantité de lisier produite par 2000 porcs sur 2 ans, même sur paille de lin, n'apporterait pas d'odeurs. Il estime également que cette activité n'apporterait pas de plus value à la commune.
- Mr. PAULY répond que pour lui, il y a plus value économique puisqu'il s'agit de 2 personnes qui créent leur emploi.

A HUIS CLOS

- 18°) **Ratification délibération du CE du 11/7/2006 désignant Monsieur Vincent MINET, contremaître ff en remplacement de Monsieur Claude GILBERT en congé - octroi allocation de suppléance**

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 11/7/2006 désignant Mr. Vincent MINET, Contremaître ff, en remplacement de Mr. Claude GILBERT en congé et lui octroie l'allocation de suppléance.

- 19°) **Ratification délibération du Collège Echevinal du 30/06/2006 arrêtant la liste des temporaires prioritaires - année scolaire 2006-2007**

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 30/06/2006 arrêtant la liste des temporaires prioritaires - année scolaire 2006-2007.

- 20°) **Ratification délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire à mi-temps dans un emploi vacant Madame Christelle PAULET, Institutrice maternelle**

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire à mi-temps dans un emploi vacant Madame Christelle PAULET, Institutrice maternelle du 01 au 30/09/2006.

- 21°) **Ratification délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire à mi-temps dans un emploi vacant Madame Pauline MAREE, Institutrice primaire**

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire à mi-temps dans un emploi vacant Madame Pauline MAREE, Institutrice primaire du 01 au 30/09/2006.

- 22°) Ratification délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire à mi-temps dans un emploi vacant - complément de direction - Mademoiselle Anne-Michèle ALLEBROECK, Institutrice primaire

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire à mi-temps dans un emploi vacant - complément de direction Mademoiselle Anne-Michèle ALLEBROECK, Institutrice primaire du 01 au 30/09/2006.

- 23°) Ratification délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire à mi-temps Mademoiselle Anne-Michèle ALLEBROECK, en remplacement de Madame Valérie GILLES, Institutrice primaire en interruption de carrière à mi-temps

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire à mi-temps Mademoiselle Anne-Michèle ALLEBROECK, en remplacement de Madame Valérie GILLES, Institutrice primaire en interruption de carrière à mi-temps du 01 au 30/09/2006.

- 24°) Ratification délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire à mi-temps dans un emploi vacant Mademoiselle Edwing RIHOUX, Institutrice primaire - Maîtresse d'adaptation

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire à mi-temps dans un emploi vacant Mademoiselle Edwing RIHOUX, Institutrice primaire - Maîtresse d'adaptation du 01/ au 30/09/2006

- 25°) Ratification délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire à raison de 6 périodes/semaine dans un emploi vacant - complément de direction- Mademoiselle Edwing RIHOUX, Institutrice primaire

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire à raison de 6 périodes/semaine dans un emploi vacant - complément de direction Mademoiselle Edwing RIHOUX, Institutrice primaire du 01 au 30/09/2006.

- 26°) Ratification délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire dans un emploi vacant Mademoiselle Edwing RIHOUX, Maîtresse de morale à raison de 8 périodes/semaine

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 23/08/2006 désignant à titre temporaire dans un emploi vacant Mademoiselle Edwing RIHOUX, Maîtresse de morale à raison de 8 périodes/semaine du 01 au 30/09/2006.

- 27°) Ratification délibération du Collège Echevinal du 7/09//2006 désignant à titre temporaire dans un emploi vacant Madame Samah SASSI, Maîtresse de religion islamique à raison de 4 périodes/semaine

Ratifie la délibération du Collège Echevinal du 7/09//2006 désignant à titre temporaire dans un emploi vacant Madame Samah SASSI, Maîtresse de religion islamique à raison de 4 périodes/semaine du 07/09 au 30/09/2006.

Il est 21 h 12'. La séance est levée

PAR LE CONSEIL,

**La Secrétaire,
(sé) M-P. FAYS**

**Le Bourgmestre,
(sé) A. DRICOT**